

**Développement Durable**

**CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 13 MAI 2024**

N° 12

**OBJET : BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR DIX JEUNES MONTARGOIS :  
MODIFICATION REGLEMENTAIRE - ABAISSEMENT DE L'AGE D'OBTENTION DU PERMIS DE  
CONDUIRE A 17 ANS**

**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, la Ville de Montargis a mis en place un dispositif d'aide au permis de conduire. Cette action a été approuvée par le Conseil Municipal le 2 septembre 2008 et s'applique depuis novembre 2008.

Cette bourse d'un montant de 600 euros s'adresse actuellement à dix jeunes Montargois âgés de 18 à 25 ans, suivis par la Mission Locale de Montargis. Chaque jeune signe une charte dans laquelle il s'engage à verser sa contribution à l'auto-école qu'il a choisi sur le territoire de l'agglomération Montargoise en accord avec la Mission Locale et la Ville de MONTARGIS et à suivre régulièrement les cours de code et de conduite.

En 2023 :

- 6 obtentions de permis de conduire
- 1 convention signée

Bilan financier :

Dépenses en 2023 = 3 600 € TTC

Budget voté en 2024 = 4 200 € TTC

Pour les 6 formations en cours l'âge moyen est de 23 ans. Le plus jeune candidat a 19 ans et le plus âgé a 26 ans.

Le décret n° 2023-1214 du 20 décembre 2023 a abaissé l'âge minimal d'obtention de la catégorie B du permis de conduire à dix-sept ans. Le décret est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il convient donc de modifier le dispositif de bourse au permis de conduire pour dix jeunes Montargois et d'accepter les candidats âgés de 17 à 25 ans.

**Projet de délibération :**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2008 approuvant la mise en place d'un dispositif de bourse au permis de conduire pour dix jeunes montargois et toute délibération du Conseil Municipal afférente à l'action « bourse au permis de conduire pour dix jeunes montargois »,

**Vu** l'avis de la commission générale du 6 mai 2024

**Considérant** le bilan positif de cette action,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification de la Bourse au permis de conduire pour dix jeunes Montargois en acceptant les candidats âgés de 17 à 25 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette action.